

I

(Résolutions, recommandations et avis)

RÉSOLUTIONS

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN

478^e SESSION PLÉNIÈRE DES 22 ET 23 FÉVRIER 2012

Résolution du Comité économique et social européen sur la situation économique et sociale de l'Union européenne, adoptée lors de sa 478^e session plénière

(2012/C 143/01)

Lors de sa session plénière des 22 et 23 février 2012 (séance du 22 février 2012), le Comité économique et social européen a adopté la présente résolution par 157 voix pour, 30 voix contre et 12 abstentions.

Le Comité économique et social européen (CESE) a exprimé sa vive préoccupation sur l'état de l'Union, a adressé un appel pressant aux institutions européennes et aux gouvernements des États membres afin qu'ils fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour réaffirmer dans les faits la valeur absolue et indispensable de l'unité européenne et a adopté la présente résolution.

1. Le CESE:
 - regrette les attermolements et les dissensions entre États membres de l'Union européenne, à l'heure même où l'Europe devrait être résolue, unie et solidaire,
 - se félicite cependant de l'accord survenu ce lundi 20 février à l'EuroGroupe sur le deuxième plan d'aide à la Grèce, mais regrette les retards et lenteurs apportés à trouver une solution définitive.
 - est néanmoins préoccupé par les conséquences sociales et économiques et demande au Conseil européen de soutenir des mesures en faveur de la relance économique en particulier pour les pays les plus frappés par la crise,
 - rappelle la nécessité d'investir dans l'économie réelle à travers notamment une véritable politique industrielle afin de mettre fin à la spirale de récession actuelle,
- salue l'initiative des douze gouvernements adressée au Conseil et à la Commission.
2. Le CESE constate que les citoyens sont de plus en plus amenés à douter des institutions de l'Union, donc de l'Union elle-même, tout en étant conduits à attribuer à cette même Union les souffrances qu'elle endure.
3. Le CESE ne peut partager de dispositions qui se contentent de toucher seulement les disciplines budgétaires et fiscales et estime que la gouvernance des politiques économiques dans la zone Euro et dans l'UE doit être plus large et plus ambitieuse.
4. Le CESE souligne le rôle central que doit jouer la Commission européenne en tant qu'expression de l'intérêt général européen, notamment dans la mise en œuvre des mesures de politique économique et monétaire, y compris celles prévues par le nouveau traité intergouvernemental.
5. Le CESE affirme à cet égard la nécessité de relancer la stratégie 2020, en particulier les actions en faveur de la

jeunesse, de la recherche et de l'innovation et de l'économie verte. Le CESE félicite le Président Barroso pour les nouvelles actions qu'il a annoncées lors du Conseil européen du 30 janvier 2012 en faveur de l'accès des jeunes à l'emploi et lui adresse un appel pour la mise en œuvre immédiate d'initiatives concrètes dans ce domaine. Par ailleurs, le CESE est favorable aux mesures de soutien pour les petites et moyennes entreprises en pleine conformité avec le droit communautaire en vigueur.

6. Le CESE insiste sur le fait que, lors des négociations sur les futures perspectives financières multi annuelles 2014–2020, l'UE soit doté d'un budget conséquent et en augmentation. Le CESE appuie à cette occasion la proposition de la Commission européenne de trouver de nouvelles ressources propres pour financer le budget européen, ainsi que le recours à différentes formes d'investissements publics et/ou privés. Le CESE va, de son côté, préparer un rapport sur le coût de la Non Europe qui va mettre en lumière les bénéfices à attendre d'une intégration européenne accrue. Le CESE insiste également pour qu'il n'y ait pas de traitement discriminatoire vis-à-vis des pays qui ont rejoints l'UE depuis 2004 en ce qui concerne les seuils et les critères d'éligibilité aux Fonds européens.

7. Le CESE appuie un rôle accru de la Banque centrale européenne pour stabiliser la situation dans la zone Euro ainsi que des dispositifs d'ingénierie financière faisant appel à l'épargne privée et aux marchés (euro-obligations) pour financer des projets porteurs d'avenir et de relance de l'activité économique.

8. Le CESE appelle donc les institutions européennes et les autorités nationales:

- à éviter de déformer de quelque façon que ce soit les traités en vigueur et les institutions qu'ils prévoient;
- à mettre en œuvre les mesures communautaires qui favoriseront la croissance et soutiendront le développement d'infrastructures et l'effort des petites et moyennes entreprises, l'accès des jeunes à l'emploi ainsi que des actions pour une politique européenne énergétique efficace et propre;
- à adopter un budget ambitieux pour appliquer ces mesures et renforcer la cohésion européenne;
- à communiquer d'une manière unie, à la fois vis-à-vis des citoyens européens et vis-à-vis du reste du monde;
- à adresser un message positif à la jeunesse européenne afin de présenter l'Union européenne comme une solution face à la crise et une perspective pour leur avenir;
- à asseoir les décisions prises à tout niveau sur une véritable adhésion des citoyens, via des processus associant réellement le Parlement européen et les Parlements nationaux, impliquant une consultation effective des organisations représentatives de la société civile, valorisant l'apport du dialogue social autonome.

Bruxelles, le 22 février 2012.

Le président
du Comité économique et social européen
Staffan NILSSON
